

**Environnement
stimulant :
J'apprends!**



TABLE DES MATIÈRES

- 03 Message du président
- 04 Déclaration de services
- 05 Conseil des commissaires
- 06 Contexte et faits saillants
- 07 Les 5 buts de notre convention de partenariat
- 08 But 1
- 10 But 2
- 11 But 3
- 12 But 4
- 13 But 5
- 14 Le personnel au service des élèves
- 15 Gestion et contrôle des effectifs
- 16 Investissements au service des élèves
- 17 Rapport – Présidente du Comité de parents
- 19 Rapport – Protecteur de l'élève
- 20 Rapport – Plan contre la violence et l'intimidation
- 21 Pilotage et suivi de la convention de partenariat

MESSAGE DU PRÉSIDENT

SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION

Le terme qui définit le mieux l'année scolaire qui vient de s'écouler et celle qui s'amorce est certainement celui de **transition**. D'abord, par le départ à la retraite de Mme Chantal Bourdages qui a été directrice générale durant 10 ans, un engagement qu'elle a rempli avec brio et passion! Je profite d'ailleurs de cette occasion pour la remercier pour tout ce qu'elle a accompli ici. Ce départ a donné lieu à l'arrivée de M. Louis Bujold, le nouveau directeur général. En poste depuis juin dernier, il est déjà bien engagé dans sa nouvelle mission et les mandats prioritaires qui lui sont confiés par le conseil des commissaires. Cette première étape de transition s'est bien réalisée!

Un autre des éléments qui s'inscrit dans ce processus de changement est l'implantation d'un modèle de gestion entièrement renouvelé. Devant la réalité imminente du départ à la retraite de plusieurs gestionnaires de service et d'établissement au cours des prochaines années, un grand chantier a été mis sur pied depuis deux ans afin d'actualiser notre structure administrative. Cela a valu l'investissement puisque les conditions favorables sont déjà en place pour assurer de bons relais entre les gestionnaires qui partiront et ceux qui les remplaceront.

L'année 2017-2018 a également marqué la transition entre la fin de notre *Plan stratégique 2014-2017* et la mise en oeuvre de notre *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* dont le lancement aura lieu en octobre de cette année. Impliquant des consultations auprès d'une centaine de personnes de différents secteurs de notre organisation et de la communauté, nous lui avons consacré une bonne part de notre temps et de nos énergies et nous en sommes très fiers aujourd'hui!

Comme à notre habitude, nous avons choisi un thème annuel pour l'année scolaire: «*Environnement stimulant: j'apprends!*» Ce slogan s'est avéré inspirant pour notre personnel et nos élèves. Il s'est concrétisé par la mise en place de diverses mesures favorisant le goût d'apprendre. Par exemple des pratiques pédagogiques mieux adaptées aux besoins des jeunes et l'aménagement de classes flexibles dans lesquelles nous avons déjà commencé à investir il y a plus de 2 ans. En cette matière, nous sommes dans la mouvance actuelle voire même en avance!

En cohérence avec cette thématique, nous avons maximisé nos approches collaboratives d'organisation apprenante en mettant en place des communautés de pratiques dans l'ensemble de l'organisation pour les directions

d'établissement, le personnel professionnel et les directions de service, tout en soutenant la dynamique des communautés d'apprentissage professionnelles dans chaque établissement. Ces pratiques efficaces nous mènent encore plus loin dans l'accomplissement de notre mission qu'est la réussite de tous nos élèves!

Bonne lecture!



JEAN COUTURE
Président



DÉCLARATION DE SERVICES



AU SERVICE DES ÉLÈVES ET DES COMMUNAUTÉS EN COHÉRENCE AVEC NOTRE VISION ET NOS VALEURS :

- Nous croyons au développement du plein potentiel de chaque élève et le supportons dans son engagement envers la réussite par une approche inclusive en cohérence avec le Programme de formation de l'école québécoise.
- Nous valorisons ses aspirations personnelles et professionnelles et l'encourageons à contribuer activement aux transformations de la société en tant que personne libre et engagée.
- Nous soutenons une culture d'apprentissage qui allie pédagogie et technologie, au service du travail collaboratif à l'ère numérique.
- Nous prenons les virages du changement dans une perspective constructive et stimulante pour nos élèves et notre personnel.
- Nous croyons à l'importance de l'implication des parents dans le cheminement éducatif de leurs enfants.

NOUS RÉPONDONS AUX DIVERS BESOINS :

- En assurant la meilleure qualité de services éducatifs à l'ensemble des élèves que nous desservons, et ce, à différentes étapes de vie.
- En accompagnant le développement des compétences par la supervision de tous les membres du personnel.
- En développant et maintenant des environnements accessibles et stimulants pour les élèves, le personnel, les parents et les partenaires de la communauté.
- En répartissant, de manière équitable, les ressources humaines, financières et matérielles dans tous nos établissements.
- En nous impliquant comme partenaire actif dans divers secteurs d'activités.
- En contribuant à la promotion de l'éducation et de la formation sur notre territoire.
- En offrant des programmes novateurs de formation pour répondre aux intérêts et besoins de la population et des entreprises.

CONSEIL DES COMMISSAIRES 2017-2018



DE GAUCHE À DROITE :

Pierre Arsenault, Paul Lamarre, Josée Méthot, Rémi Gagnon, Jean Couture président, Luc Litalien, Yolande Chouinard vice-présidente, Maggie Bujold, Dyane Beaudin, Doris Méthot, Gérald Legouffe, Richard Duguay, Gisèle Roy et Michel Daigneault.

Absents sur la photo : Louis Lévesque et Marc Lusignan

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE :

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires a un Code d'éthique et de déontologie. On peut le consulter sur notre site Internet www.csrl.qc.ca sous l'onglet **Publications**.

NOMBRE DE PLAINTES EN 2017-2018

Le **secrétariat général**
a traité 13 plaintes.

Le **protecteur de l'élève** a traité 3 plaintes
(voir le Rapport du protecteur de l'élève page 19).

CONTEXTE ET FAITS SAILLANTS EN 2017-2018



Au cours de l'année 2017-2018, nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie à deux projets majeurs : l'élaboration de notre **Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022** et l'élaboration d'un **nouveau modèle de gestion**.

- Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022: Impliquant une large consultation auprès d'une centaine de personnes (élèves, personnel enseignant, professionnel et de soutien, directions, parents et partenaires), ce plan reflète bien notre volonté d'inclure tous les acteurs de la réussite, au premier plan, les élèves eux-mêmes! Les projets éducatifs des établissements liés à ce PEVR seront en élaboration au cours de l'année 2018-2019.
- Nouveau modèle de gestion: Devant la réalité imminente du départ à la retraite de plusieurs gestionnaires, un grand chantier a été mis sur pied afin d'actualiser notre structure administrative et notre mode de gestion. Nous avons travaillé à un plan d'accompagnement et de transition qui a valu l'investissement puisque les conditions favorables sont en place pour assurer les transitions et les suivis auprès des gestionnaires en processus de départ et ceux en situation d'arrivée. Cette démarche a occasionné notamment la fusion de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle en un même

service éducatif et un réaménagement de la direction générale à laquelle s'est ajouté un poste de direction générale adjointe.

EN LIEN AVEC NOTRE OBJECTIF DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE DE TOUS NOS ÉLÈVES, VOICI QUELQUES FAITS SAILLANTS :

- Légère diminution du taux de diplomation et de qualification chez nos jeunes de moins de 20 ans.
- Nette amélioration du taux de réussite en français écriture en 5^e secondaire.
- Formation et accompagnement de tous les enseignants du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire sur la prévention des difficultés en lecture et écriture.
- Déploiement de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) dans tous nos établissements scolaires.
- Déploiement de communautés de pratiques pour les directions d'établissement, les directions de service et le personnel professionnel.
- Aménagement d'environnements stimulants pour favoriser l'apprentissage comme des classes flexibles.

LES 5 BUTS DE NOTRE CONVENTION DE PARTENARIAT

BUT 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

BUT 2

Amélioration de la maîtrise de la langue française

BUT 3

Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez les groupes cibles, dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

BUT 4

Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire

BUT 5

Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

BUT 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans



OBJECTIF :

o Maintenir le nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle, notamment chez les élèves de moins de 20 ans

INDICATEUR 1 INDICATEUR NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS EN FP AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

ANNÉE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS	RÉSULTATS OBTENUS									CIBLE MINISTÉRIELLE 2020
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
SEXES RÉUNIS	68,5 %	67,8 %	65,1 %	72,9 %	76,0 %	76,1 %	77,3 %	77,1 %	75,1 %	81 %
MASCULIN	56,7 %	60,2 %	54,5 %	67,7 %	68,6 %	65,7 %	74,8 %	73,7 %	69,5 %	
FÉMININ	80,0 %	75,0 %	76,1 %	78,0 %	83,1 %	86,1 %	79,9 %	80,9 %	81,3 %	

Source : Commission scolaire René-Lévesque - Octobre 2017

Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans a **augmenté considérablement** depuis 2008, cependant, nous observons une récente diminution chez les garçons alors que la cible ministérielle est atteinte du côté des filles.

* **Les moyens** mis en place en 2017-2018 pour atteindre la cible ministérielle en 2020 sont présentés à la page suivante.

INDICATEUR 2 NOMBRE ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION EN FGJ

SORTIES ANNUELLES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION	RÉSULTATS OBTENUS										CIBLE DE LA CS EN 2020
	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015		
SEXES RÉUNIS	81	75	50	35	46	35	42	36	35		30 et moins
PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE	25	9	9	5	7	6	6	6	7		6 et moins
SECONDAIRE 3	30	35	21	16	19	20	12	14	10		11 et moins
SECONDAIRE 4	19	16	10	8	9	8	13	12	5		8 et moins
SECONDAIRE 5	7	15	10	6	11	1	11	4	13		6 et moins
MASCULIN	51	51	30	24	36	24	26	18	19		18 et moins
PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE	15	4	5	3	4	4	2	3	3		4 et moins
SECONDAIRE 3	21	23	12	10	16	15	9	7	5		7 et moins
SECONDAIRE 4	12	11	7	6	7	4	10	5	3		6 et moins
SECONDAIRE 5	3	13	6	5	9	1	5	3	8		5 et moins
FÉMININ	30	24	20	11	10	11	16	18	16		12 et moins
PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE	10	5	4	2	3	2	4	3	4		2 et moins
SECONDAIRE 3	9	12	9	6	3	5	3	7	5		4 et moins
SECONDAIRE 4	7	5	3	2	2	4	3	7	2		2 et moins
SECONDAIRE 5	4	2	4	1	2	0	6	1	5		2 et moins

Source: MEES – Portrait des statistiques ministérielles – Octobre 2017

Le nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification **a diminué** depuis 2006-2007 chez les garçons et chez les filles. Comme la clientèle ciblée dans notre convention de partenariat se situe surtout aux niveaux du 1^{er} cycle du secondaire et de 3^e secondaire, nous remarquons que les moyens mis en place ont donné des résultats. Cependant, nous devons porter une attention particulière aux élèves les plus à risque.

MOYENS MIS EN PLACE EN 2017-2018 :

- Stratégies efficaces pour soutenir les transitions (avant l'entrée au préscolaire, entre le primaire et le secondaire et entre le secondaire et le post-secondaire)
- Suivi rigoureux de l'élève tout au long de son parcours scolaire jusqu'à l'obtention de son diplôme, en favorisant la continuité des services et en portant une attention particulière aux garçons
- Soutien accru aux projets particuliers favorisant les partenariats entre les secteurs de la formation générale des jeunes et de la formation professionnelle (Pré-Dep)
- Pratiques d'enseignement probantes et efficaces pour répondre aux besoins de la clientèle, notamment au plan de la rétroaction
- Répertoire des pratiques efficaces pour diminuer le décrochage chez les élèves.

BUT 2

Amélioration de la maîtrise de la langue française



OBJECTIFS :

- o Intervenir tôt auprès des élèves pour prévenir les difficultés en lecture et en écriture
- o Améliorer les taux de réussite en lecture et en écriture au primaire et au secondaire

INDICATEUR TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS, 5^e SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE

ANNÉE SCOLAIRE	RÉSULTATS OBTENUS										CIBLE DE LA CS EN 2020
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016		
SEXES RÉUNIS	79,9 %	80,3 %	76,9 %	78,6 %	79,1 %	74,3 %	65,9 %	76,7 %	80,4 %		81,5 %

Source : MEES - Portrait des statistiques ministérielles - Juillet 2016

Le taux de réussite en français 5^e secondaire en écriture à l'épreuve de juin 2015 s'est stabilisé. La Commission scolaire prévoit des moyens afin de s'assurer d'améliorer le taux de réussite en français.

MOYENS MIS EN PLACE EN 2017-2018 :

- o Pratiques probantes pour prévenir les difficultés en lecture et en écriture au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire
- o Communautés d'apprentissages pour la prévention des difficultés en lecture et en écriture du préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire dans toutes les écoles primaires
- o Accompagnement des écoles, par une bibliothécaire, pour soutenir l'animation et le choix des volumes
- o Mise en place d'un continuum d'actions concertées avec les partenaires pour la prévention des difficultés en lecture et en écriture avant l'entrée à l'école
- o Pratiques probantes en littératie aux 2^e et 3^e cycles du primaire
- o Communautés d'apprentissages en littératie aux 2^e et 3^e cycles du primaire
- o Communautés de pratiques en français au secondaire
- o Communautés de pratiques des enseignants de français de 5^e secondaire

BUT 3

Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez les groupes cibles, dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage



OBJECTIF :

- Augmenter le taux d'obtention d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les élèves des parcours FMSS et FPT

INDICATEUR TAUX DE QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS CHEZ LES ÉLÈVES DE FMSS ET FPT

	PROGRESSION DES CIBLES							CIBLE DE LA CS EN 2019-2020
	DÉPART	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
FMSS	56 %	65 %	73 %	60 %	63 %	67 %	84 %	81 %
FPT	ND	ND	50 %	29 %	44 %	25 %	38 %	81 %

Source: MEES - Commission scolaire René-Lévesque- Juillet 2018

Le taux de qualification dans les parcours de formation axée sur l'emploi a augmenté lors de la dernière année en formation préparatoire à l'emploi de même qu'en formation aux métiers spécialisés. Un plan d'accompagnement est prévu afin d'améliorer encore davantage les résultats.

MOYENS MIS EN PLACE EN 2017-2018 :

- Accompagnement des enseignants par le personnel professionnel pour favoriser l'intégration des élèves en difficulté
- Partage de ressources professionnelles entre les secteurs de la formation générale des jeunes et celui de la formation générale des adultes, dont l'embauche de conseiller en orientation et de psychoéducatrice.
- Mise en place de pratiques pédagogiques adaptées aux clientèles plus à risque en formation professionnelle et à l'éducation des adultes
- Accompagnement sur la transition de l'école vers la vie active (TEVA) auprès d'enseignants des parcours de formation axée sur l'emploi
- Accompagnement d'écoles pour favoriser la réussite des jeunes dans les parcours de formation axée sur l'emploi
- Communautés de pratiques chez les enseignants oeuvrant dans les parcours de formation axée sur l'emploi.

BUT 4

Amélioration
d'un environnement sain
et sécuritaire



OBJECTIFS :

- o S'assurer que chaque école définisse sa stratégie d'intervention incluant des mesures d'accompagnement pour les victimes et les témoins
- o Poursuivre la promotion de saines habitudes alimentaires et de vie
- o Augmenter l'offre ou la participation aux activités parascolaires en art, sport, science, informatique, notamment chez les garçons

MOYENS MIS EN PLACE EN 2017-2018 :

- o Aménagement de classes flexibles favorisant les pratiques pédagogiques efficaces
- o Déploiement de pratiques probantes pour prévenir la violence et l'intimidation
- o Entente entre la Commission scolaire et les corps policiers à des fins de prévention, d'enquête et d'intervention en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence
- o Amorçage des travaux de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Marie de Cap d'Espoir pour offrir aux élèves du secteur de Percé un milieu plus stimulant où pratiquer l'activité physique
- o Aménagement des espaces de cafétéria dans deux polyvalentes pour rendre plus attractif et agréable ce milieu de vie scolaire
- o Réalisation du plan d'action sur l'amélioration de l'accessibilité des immeubles pour les personnes à mobilité réduite
- o Transport scolaire supportant la réalisation d'activités parascolaires à caractère culturel et sportif
- o Formation en premiers soins et premiers secours pour tous les transporteurs scolaires
- o Visite de toutes les écoles primaires pour mieux faire connaître l'importance du respect des règles de sécurité dans le cadre de la Campagne de sécurité en transport scolaire
- o Mise en place d'un cadre de contrôle de la qualité de l'air dans l'ensemble des établissements de la CSRL
- o Travaux de caractérisation et localisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans tout le parc immobilier et formation de tout le personnel d'entretien pour la réalisation de divers travaux en présence d'amiante

BUT 5

Augmentation
du nombre d'élèves
de moins de
20 ans en formation
professionnelle



OBJECTIF :

o Maintenir le nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle, notamment chez les élèves de moins de 20 ans

INDICATEUR NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS EN FP AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

ANNÉE D'INSCRIPTION	RÉSULTATS OBTENUS										CIBLE DE LA CS EN 2020
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016		
SEXES RÉUNIS	110	111	120	122	118	115	116	99	64		110
MASCULIN	80	67	82	92	72	81	76	73	41		
FÉMININ	30	44	38	30	46	34	40	26	23		

Source : MEES - Portrait des statistiques ministérielles - Juillet 2016

Comme il y a une forte décroissance de la clientèle du secteur des jeunes, nous notons une baisse significative du nombre de jeunes inscrits en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans. Nous élaborons un plan d'action spécifique pour recruter davantage d'élèves dans ce secteur.

MOYENS MIS EN PLACE EN 2017-2018 :

- o Programme d'exploration professionnelle dans les établissements scolaires
- o Maintien des projets PRÉ-DEP dans les écoles secondaires
- o Vaste campagne médiatique de promotion de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- o Tournée « Touche à tout » dans les écoles secondaires offrant des ateliers de manipulation pour valoriser la formation professionnelle
- o Journées portes ouvertes dans les centres de formation professionnelle
- o Projets novateurs dans toutes les écoles secondaires pour la promotion des métiers traditionnellement masculins auprès des filles

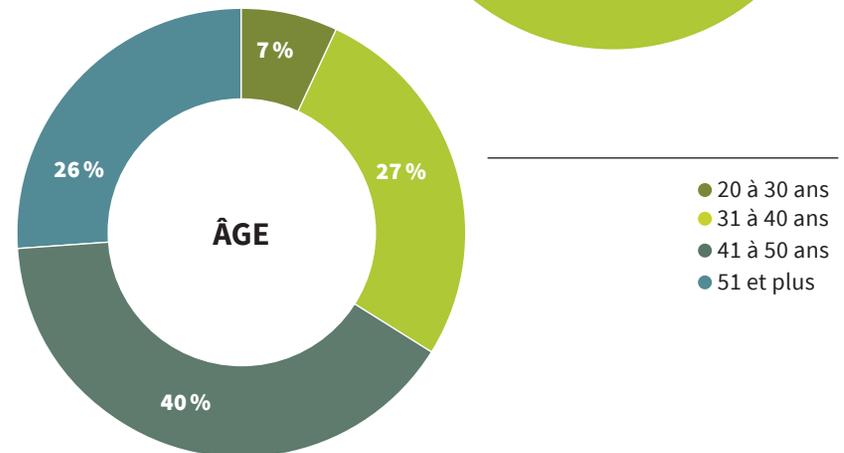
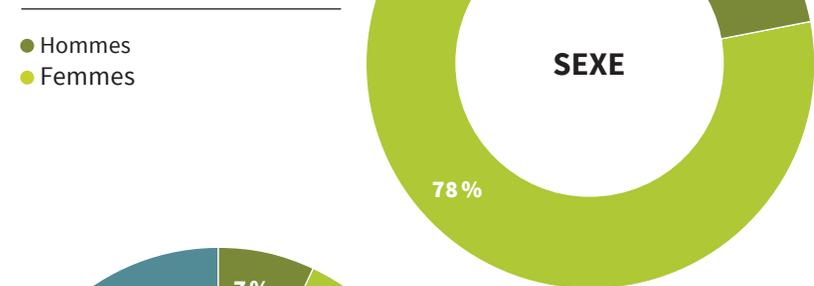
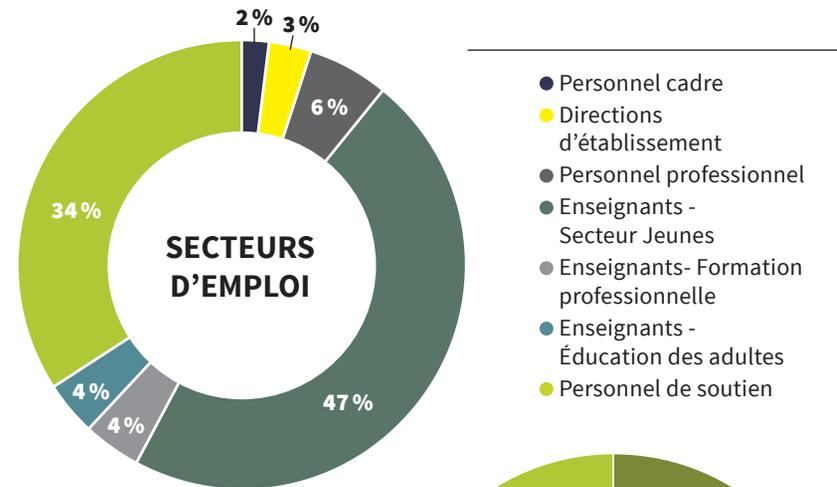
LE PERSONNEL AU SERVICE DES ÉLÈVES

Afin de bien tenir le cap sur la persévérance et la réussite de tous nos élèves, jeunes et adultes, diverses formations ont été offertes à notre personnel en 2017-2018 :

- Poursuite du déploiement de la démarche de supervision du personnel
- Début des stages dans nos établissements des membres de la banque de relève en direction
- Mise en place d'une trousse dans les écoles pour les suppléants occasionnels

FORMATIONS OFFERTES À NOTRE PERSONNEL

- Colloque pédagogique pour le personnel enseignant du primaire en prévention des difficultés en lecture et en écriture
- Formation pour le personnel enseignant des parcours de formation axée sur l'emploi
- Formation sur la rétroaction pour le personnel enseignant du secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- Formation continue pour l'ensemble du personnel enseignant
- Formation continue pour les gestionnaires sur les approches collaboratives
- Développement d'outils communs pour le nouveau personnel enseignant
- Rencontre avec un groupe témoin de nouveaux enseignants pour connaître leurs besoins en accompagnement
- Formation pour le personnel professionnel sur l'accompagnement
- Formation pour le personnel de soutien en services directs aux élèves
- Mentorat pour le personnel technicien en éducation spécialisée
- Formation pour le personnel technicien en organisation scolaire
- Perfectionnements spécifiques et accompagnement continu pour le personnel administratif
- Perfectionnement pour les techniciennes en service de garde
- Formation pour les techniciens en bâtiment et ouvriers certifiés d'entretien
- Formation pour les techniciens en informatique et la technicienne en transport scolaire
- Présentation de nouvelles conventions collectives à l'ensemble des gestionnaires



LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

De par l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* qui exige que chaque organisme fasse état de l'application de certaines dispositions prévues à la Loi dans son rapport annuel, voici deux tableaux cumulatifs illustrant le nombre d'employés, par catégories d'emploi, pour la période ciblée.

813000 René-Lévesque

	AVRIL 2016 À MARS 2017			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés
1 Personnel d'encadrement	66 822,78	0,00	66 822,78	42
2 Personnel professionnel	83 415,34	10,50	83 425,84	59
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	661 555,67	636,11	662 191,78	732
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	369 378,05	636,25	370 014,31	448
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	21 918,85	369,25	22 288,10	23
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 203 090,69	1 652,11	1 204 742,80	1 304

813000 René-Lévesque

	AVRIL 2017 À MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés
1 Personnel d'encadrement	71 629,95	0,00	71 629,95	45
2 Personnel professionnel	84 605,40	33,00	84 638,40	59
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	668 615,15	860,61	669 475,76	779
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	373 340,87	855,62	374 196,49	441
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	20 267,88	550,00	20 817,88	20
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 218 459,25	2 299,22	1 220 758,47	1 344



INVESTISSEMENTS AU SERVICE DES ÉLÈVES

UN BUDGET GLOBAL DE 84 M \$:

- o 77 % du budget alloué aux services aux élèves
- o 13 % du budget alloué aux activités relatives aux immeubles
- o 5 % du budget alloué aux activités administratives
- o 5 % du budget alloué à des activités connexes

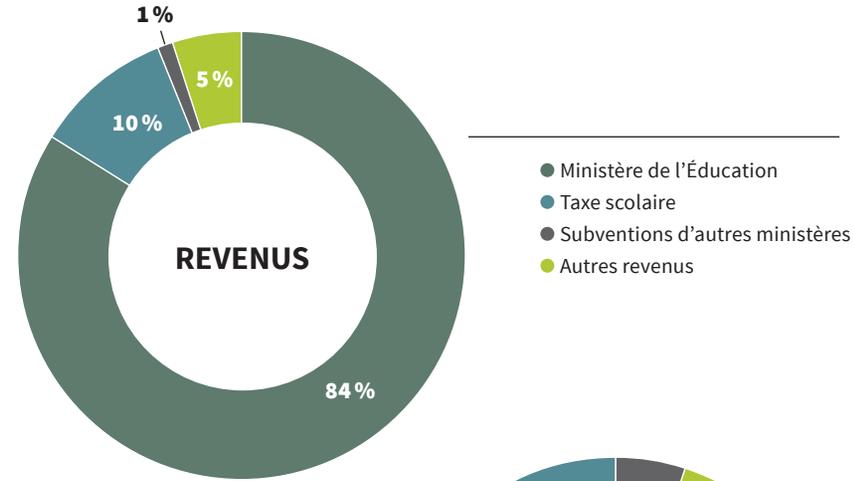
Une masse salariale de 57,7 M \$ investie en personnel dédié à la réussite des élèves

Une gestion rigoureuse des dépenses administratives

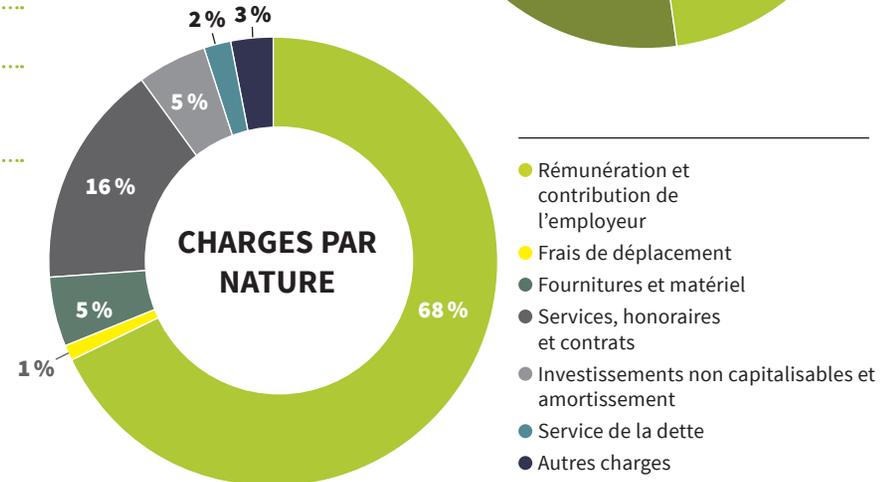
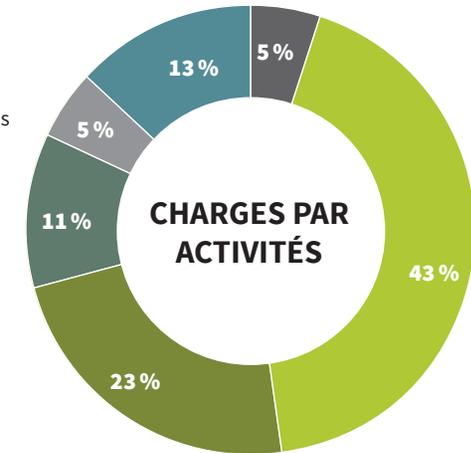
Réalisation de divers projets visant l'amélioration des immeubles et équipements totalisant 4,7 M \$

Un déficit annuel de (347 955 \$)

Un surplus accumulé de 6,3 M \$
(dont 274 000 \$ disponibles selon la réglementation du MEES)



- Enseignement et formation jeunes et adultes
- Soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes



- Rémunération et contribution de l'employeur
- Frais de déplacement
- Fournitures et matériel
- Services, honoraires et contrats
- Investissements non capitalisables et amortissement
- Service de la dette
- Autres charges

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

La mission ultime de la Fédération des Comités de parents est de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des parents des élèves des écoles publiques primaires et secondaires, de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants et leur réussite.

Dans un univers plus concret, le rôle du parent au sein du Comité de parents est un rôle de liaison entre les différentes instances de la Commission scolaire, telles que le conseil des commissaires, les conseils d'établissement et les parents.

UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS ET D'ORGANISATION

L'année 2017-2018 fut une année marquée par le départ à la retraite de la directrice générale de la Commission scolaire, Madame Chantal Bourdages. Nous avons eu l'honneur de collaborer pendant plusieurs années avec cette grande dame et nous tenons à la remercier. Elle laisse la place à Monsieur Louis Bujold avec qui nous poursuivrons le partage de nos idées et de nos valeurs, en ayant comme priorité nos enfants.

Nous avons eu le plaisir de recevoir à différentes rencontres, les directions des services de la

Commission scolaire pour discuter de différents dossiers. Ce lien entre le Comité de parents et la Commission scolaire est important, voir essentiel pour que le comité assume pleinement son rôle consultatif. Notre principal objectif est de poursuivre cette collaboration et de mettre l'accent sur la communication et la fluidité des échanges.

NOTRE PRIORITÉ : LE PARENT ÉDUCATEUR – LE PARENT CITOYEN ENGAGÉ

Après avoir révisé les Règles de régie interne en 2016-2017, nous avons élaboré en 2017-2018, des guides en lien avec les différents comités sur lesquels siègent les membres du Comité de parents. Les différents procéduriers seront remis en début d'année et permettront aux membres de bien connaître leurs rôles au sein des différents comités et d'être efficaces dans l'organisation et la transmission d'informations.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant: ils en sont les premiers responsables à toutes les phases de leur développement et sont les premiers à agir pour s'assurer de leur réussite. Les parents ont un rôle fondamental dans la démocratie scolaire. Que ce soit au niveau du Conseil d'établissement, du Comité

de parents ou comme commissaires, les parents doivent participer à définir une école publique de qualité répondant aux besoins des enfants, de tous les enfants. Y a-t-il une mission plus stimulante?

Je tiens à souligner l'équipe incroyable que j'ai côtoyée en 2017-2018. Les membres du Comité de parents ont été impliqués et présents dans toutes les sphères du comité.

En terminant, je remercie tous les acteurs qui gravitent autour du Comité de parents pour rendre tout cela possible.

Karine Lacroix
Présidente



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

PRINCIPAUX DOSSIERS AYANT FAIT L'OBJET DE CONSULTATION ET DE TRAITEMENT

- Plan triennal de destination et de répartition des immeubles
- Cadre budgétaire 2018-2019
- Règles de répartition budgétaire 2018-2019
- Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers 2018-2019
- Calendrier scolaire 2018-2019
- Règles de répartition des services éducatifs dans les écoles et les centres
- Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR)
- Suivi du dossier sexualité dans nos écoles
- Suivi du dossier politique des frais exigés aux parents

- Notoriété du comité de parents et par conséquent l'importance de la démocratie scolaire
- Rôle consultatif du comité en tenant compte d'un rôle renforcé des commissaires-parents

ACTIVITÉS DU COMITÉ

- 6 rencontres régulières – Participation des membres à toutes les rencontres
- Conférences de Normand Voyer et de Martine Morin
- Élaboration de guide pour les membres du Comité de parents

PERSPECTIVES 2018-2019

Au cours de la prochaine année, le Comité de parents poursuivra ses efforts en vue d'offrir du soutien et de l'information aux parents. Nous continuerons de maintenir des liens avec les différents acteurs gravitant autour du Comité de parents afin d'optimiser les projets en cours. Il nous fera plaisir de continuer notre collaboration avec la CSRL.

Version intégrale du rapport sur notre site **WEB** dans la section **PARENTS**

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

EN 2017-2018
LE PROTECTEUR A ÉTÉ SAISI
DE 3 PLAINTES FORMELLES
DONT VOICI LE RÉSUMÉ

Le protecteur de l'élève a comme mandat d'examiner la plainte d'une personne insatisfaite de l'examen de sa plainte par la Commission scolaire René-Lévesque (CSRL). Il peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure s'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter que le plaignant ou la plaignante subisse un préjudice. Suite à son évaluation, il fait suivre son avis au président du conseil des commissaires.

En 2017-2018, le protecteur a été consulté à trois reprises pour différents motifs. On entend ici par consultation des questions au sujet du processus, de la démarche à suivre dans telle ou telle situation. Le protecteur prend le temps d'écouter la personne et l'accompagne dans sa démarche. Suite à cet accompagnement et selon la procédure en matière de plaintes de la CSRL, la personne est dirigée vers la bonne instance ou une plainte est retenue par le protecteur de l'élève. Le protecteur de l'élève s'assure toujours de faire un suivi après la référence.

AU NIVEAU SECONDAIRE

Situation: Le parent n'est pas satisfait que son enfant soit retourné à la maison avec seulement 5 heures de tutorat et craint pour sa réussite scolaire. Son enfant a des besoins particuliers et des services sont requis.

Recommandation : La mise en place d'un plan de services individualisé est recommandé répondant ainsi aux engagements de la commission scolaire de s'assurer de la continuité des interventions et des services.

Situation: L'enfant est suspendu à la fin de l'année scolaire ce qui compromet l'accès du jeune à son bal des finissants.

Recommandation : Le protecteur de l'élève évoque les articles 18.1 et 96.27 de la Loi sur l'instruction publique et recommande de maintenir la décision de la direction.

AU NIVEAU PRIMAIRE

Situation: Le parent n'est pas satisfait de l'intervention auprès de son enfant qui a été victime d'intimidation. Dès l'intervention du protecteur de l'élève, la commission scolaire met en place des mesures afin d'aider l'enfant.

Recommandation: Qu'une démarche en début d'année scolaire soit faite par la commission scolaire auprès des enseignants et des intervenants. Cette démarche vise à revoir la procédure en matière d'intimidation.

BENOIT LAMARCHE
Protecteur de l'élève



RAPPORT RELATIF À L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



Dans le cadre de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, en vigueur depuis juin 2012, la direction d'école doit transmettre à la direction générale de la commission scolaire un rapport sommaire faisant état de la nature des événements qui se sont produits dans son école et du suivi qui leur a été donné.

De son côté, la commission scolaire, dans son rapport annuel, doit faire mention de la nature des plaintes qui lui ont été transmises, des interventions qui ont été faites et de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Cependant, pour préserver les informations nominatives concernant des élèves, la commission scolaire est légalement tenue de ne pas publier, ailleurs qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) les données des écoles comptant moins de 30 élèves ou ayant fait l'objet de 5 événements d'intimidation ou de violence et moins.

Puisque nous sommes exactement dans cette situation (c'est-à-dire 6 événements au niveau secondaire et 8 événements au niveau primaire) le rapport détaillé de ces événements ne sera transmis qu'au MEES.

Un événement a nécessité un suivi du protecteur de l'élève.

PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT



Suite à l'adoption de notre Plan stratégique 2014-2017, la Convention de partenariat a été transmise au ministère de l'Éducation en janvier 2015.

Cette convention de partenariat est accompagnée des conventions de gestion et de réussite conclues entre la Commission scolaire et chacun de ses établissements.

Engagés dans l'atteinte de nos objectifs de persévérance et de réussite des élèves, jeunes et adultes, nous poursuivons l'application de divers mécanismes pour assurer le pilotage et le suivi de notre convention de partenariat:

- **COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE**
- **COMITÉ RESTREINT DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**
- **PLAN DE FORMATION CONTINUE**
- **TABLEAU DE BORD**

Le suivi se fait à partir d'un logiciel d'entrepôt de données (Lumix) alimenté par les indicateurs retenus dans la convention de partenariat.

Une personne est désignée spécifiquement comme responsable de ce dossier.

L'analyse des résultats se complète lors de la publication des indicateurs du MEES et des ajustements sont apportés suite à leur analyse.

En cours d'année, un suivi s'effectue périodiquement par le comité de pilotage afin d'apporter les ajustements nécessaires dans le tableau de bord intégré.

RAPPORT ANNUEL

2017
2018



 Commission scolaire
René-Lévesque

145, avenue Louisbourg
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
418 534-3003

 www.facebook.com/CSReneLevesque/
www.csrl.qc.ca

Design graphique : Anie Cayouette
Photographie : Guillaume Ste-Marie